

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 37 (1908)
Heft: 7

Artikel: Le calendrier [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les difficultés augmentent sans doute aux approches des pôles, mais les moyens d'action augmentant aussi, on peut conserver l'espoir qu'un drapeau vainqueur flottera un jour sur chacun des pôles de notre planète. Dieu qui a donné à l'homme la terre pour domaine temporaire, ne lui refusera pas la satisfaction de la parcourir entièrement.

(A suivre.)

FR. ALEXIS-M. G.

LE CALENDRIER

(Suite ¹.)

La fête de Pâques. — Chacun sait que cette solennité chrétienne, le centre de toute l'année liturgique, ne se célèbre pas à date fixe. Lorsque se déroulent les touchantes cérémonies de la semaine sainte, les giboulées de mars, souvent, cinglent encore la terre dénudée, tandis que, parfois, avril a déjà paré la nature de fleurs pour le jour de la Résurrection. Cette arrivée de Pâques à des dates si variées est l'un des traits les plus curieux du calendrier. Nous tenons cette coutume du judaïsme, comme beaucoup d'autres pratiques religieuses qui ont passé de la loi juive dans le christianisme.

L'institution de la fête de Pâques est d'origine apostolique. Dès son berceau, l'Eglise tint à commémorer, par une solennité spéciale, le miracle si décisif de la résurrection du Christ. Dans les premiers siècles, aucune règle ne servait à déterminer la date pascalle d'une manière uniforme. Il était de tradition de prendre le cours de la lune pour base des calculs. Faire découler de la marche des astres la date de notre principale fête chrétienne, paraît étrange pour qui ignore l'origine de cette coutume. La fête de Pâques a remplacé la pâque juive, dont la célébration avait été minutieusement réglée par Moïse sur les indications de Dieu lui-même. Or, la pâque chez les Juifs dépendait du cours lunaire. Les astres ne sont-ils pas, d'ailleurs, par leurs mouvements si bien ordonnés, les meilleurs modèles de régularité et d'invariabilité, et, par conséquent, la meilleure digue à opposer aux caprices des hommes ?

Une grande diversité régnait donc durant les premiers siècles chrétiens en ce qui concerne la célébration de Pâques.

¹ Voir *Bulletin pédagogique*, du 1^{er} janvier et du 1^{er} mars 1908.

En Orient, beaucoup de fidèles, s'autorisant, dit-on, de l'exemple laissé par l'apôtre saint Jean, célébraient Pâques le quatorzième jour de la lune de mars : ils étaient connus sous le nom de *quartodécimans*. Les Occidentaux, par contre, reportaient la fête pascale au dimanche suivant, respectant ainsi les usages romains. Mais en dehors même des quartodécimans, les chrétiens des diverses Eglises fêtaient souvent Pâques en des jours différents. Cette anomalie avait des causes multiples, parmi lesquelles il faut mentionner la difficulté des communications et l'absence d'une règle rigoureuse pour servir de base aux calculs.

Des démêlés ne tardèrent pas à surgir à ce sujet entre les chrétiens d'Orient et ceux d'Occident. C'est ce qui amena le Concile de Nicée (325) à s'occuper de la détermination de la date pascale, afin de faire taire toutes les divergences d'opinion et de ramener l'unité sur ce point liturgique et cultuel.

Le décret du Concile imposa à toute l'Eglise les usages adoptés alors par les Eglises de Rome et d'Alexandrie et chargea le patriarche de cette dernière cité, ville qui passait alors pour le principal foyer scientifique, de déterminer chaque année la date pascale. Ainsi la célébration de Pâques se trouva régularisée : les Pères du Concile général confirmèrent les règles suivies par les savants d'Alexandrie. Toutefois ce n'est qu'en 527 que ces règles furent coordonnées par Denys-le-Petit¹, lors de sa réforme du calendrier.

Les règles relatives à la détermination de Pâques peuvent se résumer ainsi : *La fête de Pâques se célèbre le dimanche qui suit la pleine lune tombant à l'équinoxe du printemps ou immédiatement après.*

Ce calcul suppose donc connues : la date de l'équinoxe du printemps, les dates des phases lunaires et celles des dimanches de l'année.

L'équinoxe du printemps est l'instant où le soleil traverse l'équateur pour passer de l'hémisphère sud dans l'hémisphère nord ; ce phénomène astronomique arrive le 19, 20 ou 21 mars. Mais à l'époque du Concile de Nicée, d'après les astronomes d'Alexandrie, l'équinoxe tombait le 21 mars ; cette date fut adoptée dans le comput comme base immuable.

La date des pleines lunes peut aisément se trouver au moyen de l'épacte qui fournit les dates des Nouvelles Lunes et par suite celles des Pleines Lunes. Le 14^{me} jour de la lune, suivant

¹ Prêtre scythe, venu à Rome vers l'an 500 et mort en 540. Il traduisit du grec en latin les canons des conciles, détermina l'ère chrétienne et introduisit son usage dans la chronologie.

les lois du comput, est regardé comme date de la Pleine Lune. N'oublions pas que la fixation de la fête de Pâques ne dépend pas de la lune vraie, mais bien de la lune comptée selon l'épacte d'après les règles du comput.

La date des dimanches d'une année nous est fournie par la lettre dominicale.

La règle donnée plus haut contient deux dispositions importantes sur lesquelles nous croyons devoir attirer l'attention. Si la Pleine Lune survient le jour même de l'équinoxe (21 mars) elle peut déjà servir de Pleine Lune pascalle, et à défaut de cette coïncidence, c'est la première Pleine Lune suivante qui entre en ligne de compte. La disposition est différente en ce qui concerne le choix du dimanche ; c'est toujours le dimanche qui suit la Pleine Lune que l'on choisit ; si donc la Pleine Lune pascalle survenait un dimanche, Pâques est reporté au dimanche suivant.

Concrétisons toutes ces données en cherchant la date de Pâques pour quelques années.

Année 1908 : Son épacte, avons-nous dit, est 27 et ses lettres dominicales sont E et D. — Au 1^{er} janvier, la lune ayant 27 jours, la Nouvelle Lune se produira le 3 janvier et les Pleines Lunes suivantes tomberont le 17 janvier, le 15 février, le 16 mars, le 14 avril, etc. Le 14 avril est donc la date de la première Pleine Lune après l'équinoxe du printemps. — Les lettres dominicales étant E et D, le 5 janvier était donc un dimanche, ainsi que les 12, 19, 26 janvier, les 2, 9, 16, 23 février, les 1, 8, 15, 22, 29 mars, les 5, 12, 19 avril. Le dimanche 19 avril étant le premier dimanche qui suit la Pleine Lune sera la date de la fête de Pâques en 1908.

Année 1909 : Epacte $(27 + 11) - 30 = 8$; lettre dominicale C. Nouvelle Lune 22 janvier ; Pleine Lune 5 février, 6 mars ; 5 avril. Dimanches : 3, 10, 17, 24, 31 janvier ; 7, 14, 21, 28 février ; 7, 14, 21, 28 mars ; 4, 11 avril. — Pâques sera donc célébré le 11 avril.

Année 1910 : Epacte $8 + 11 = 19$; lettre dominicale B. Nouvelle Lune 11 janvier ; Pleine Lune 25 janvier, 23 février, 25 mars. Dimanches : 2, 9, 16, 23, 30 janvier ; 6, 13, 20, 27 février ; 6, 13, 20, 27 mars. — Pâques aura lieu le 27 mars.

Les dates extrêmes de la célébration de Pâques sont faciles à fixer. En effet, si la Pleine Lune se produit le 21 mars et si le lendemain est un dimanche, Pâques se célébrera déjà le 22 mars. Mais si, par contre, la Pleine Lune est survenue le 20 mars, la Pleine Lune pascalle ne se produira que le 18 avril et si ce jour-là est un dimanche, Pâques est renvoyé au dimanche suivant, 25 avril. De là, il résulte que Pâques n'est

jamais célébré avant le 22 mars, ni après le 25 avril : il peut y avoir par conséquent un écart de 35 jours.

Les années où Pâques survient très tôt ou fort tard sont toujours remarquées. Ainsi en 1818, Pâques tomba le 22 mars, mais cette particularité ne se renouvellera qu'en 2285. Le 23 mars 1913, le 24 mars des années 1799 et 1940, le 23 avril 1905, le 24 avril 2011 et le 25 avril des années 1886 et 1943 sont des dates pascales.

Ce n'est qu'après des milliers de siècles que dans le calendrier grégorien la succession des dates pascales aura parcouru une période pouvant se reproduire telle quelle. On peut donc affirmer que, vulgairement parlant, les dates pascales ne reprennent jamais un ordre déjà suivi.

La mobilité de Pâques entraîne le déplacement d'un grand nombre de fêtes de l'année liturgique, mais il est aisé de trouver leur date, une fois la date pascale connue. La Septuagésime (le dimanche de la septantaine) survient le neuvième dimanche avant Pâques ; les Cendres, le mercredi, quarantième jour avant Pâques, en ne comptant pas les dimanches, l'Ascension quarante jours après Pâques, la Pentecôte dix jours plus tard, etc.

Les Russes et les Orientaux schismatiques ne solennisent point Pâques à la même date que nous. Cependant ils fixent leur date pascale en appliquant la règle suivie par les chrétiens d'Occident. Cette règle arrêtée par Denys-le-Petit appartient d'ailleurs au calendrier julien, d'où elle a passé dans notre calendrier. Mais deux problèmes qui se résolvent d'après les mêmes principes ne fournissent des réponses identiques que pour autant que les données sont aussi les mêmes. Tel n'est pas le cas ici. Dans le calendrier julien, l'année commence actuellement 13 jours après notre année grégorienne, de sorte que toutes les dates sont en retard de treize jours : ainsi le 1^{er} janvier julien coïncide avec le 14 janvier grégorien ; le 6 mai julien correspond avec le 19 mai grégorien, etc. La date du 21 mars, considérée comme date de l'équinoxe du printemps, ne survient donc pas le même jour dans les deux calendriers. Il s'ensuit aussi que l'épacte julienne diffère de l'épacte grégorienne. En résumé, au 1^{er} janvier et au 21 mars de l'an julien, la lune ne présente pas les mêmes phases qu'au 1^{er} janvier et au 21 mars de l'année grégorienne. Rien d'étonnant, dès lors, si la solennité pascale a lieu dans le monde schismatique à une autre date que dans l'Eglise romaine.

En 1908, nous célébrons Pâques le 19 avril ; les Eglises schismatiques célèbrent cette fête le 13 avril (calendrier julien) c'est-à-dire le dimanche 26 avril selon notre calendrier. — Pour

le monde catholique, en 1907, Pâques eut lieu le 31 mars, tandis que les orthodoxes russes et grecs commémorèrent la résurrection du Sauveur le 22 avril (calendrier julien) ce qui correspondait à notre dimanche 5 mai. L. P.

Encore un mot

Les quelques lignes qui vont suivre n'ont point la prétention d'être une controverse. En les écrivant, je me suis simplement souvenu que du choc des idées jaillit la lumière ! Si j'ajoute que les dernières discussions grammaticales et le renom d'hospitalité du *Bulletin* sont également causes de ma hardiesse, j'ose espérer qu'absolution générale me sera accordée. Sur ce, je commence.

Il y a deux mois environ, me tombait sous les yeux un manuel de français d'un canton voisin ¹. Si je dis qu'il s'agit de Genève, sorti le premier dans les examens fédéraux de recrues de 1906 (défalcation faite de la Veveyse comme district) personne ne s'étonnera qu'il ait retenu mon attention. Ce manuel, paru en 1899 et adopté par la Direction de l'Instruction publique du canton de Genève, est entièrement basé sur la méthode de concentration. Il se compose de 39 chapitres représentant le travail hebdomadaire des trois années inférieures de l'école primaire. Ce qui a été ébauché dans les sommaires complétant les morceaux de lecture du 2^{me} degré, a été mis en œuvre là-bas d'une façon très pratique. Qu'on en juge, du reste.

Pour abrégé, je ne citerai qu'une partie du chapitre I^{er}, traitant de la famille.

Exercice de lecture.

1. Notre famille est grande. Mon père et ma mère sont encore jeunes. Mon grand-père est un vieillard très âgé ; ma grand-mère est morte. Nous avons encore beaucoup de parents. J'ai aussi un parrain et une marraine qui aiment beaucoup leur filleul.

Suivent trois autres alinéas trop longs à citer et se rapportant au même sujet.

Les exercices de lecture frappent par leur grande simplicité.

¹ *Manuel de français*, par M. Mercier, instituteur.